

DELIBERATION

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD**

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

Affichage :

Du mercredi 21 avril
au lundi 21 juin 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

37-2021 - Administration générale. Election d'un nouvel adjoint.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 30-2020 du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 31-2020 du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n°128/2020 du 28 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire au 6^{ème} adjoint, modifié par arrêté municipal du n°233/2020 du 10 décembre 2020,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire, M. Didier SIMON dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier en date du 06 avril 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 6^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité (29/29 voix) que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 6^{ème} rang correspondant à celui de l'élu démissionnaire,
- Procède à la désignation du 6^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue, Monsieur Frédéric PIERRE étant candidat :

Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Nombre de bulletins blancs :	7
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15
Nombre de voix obtenues par M.Frédéric PIERRE :	21

M.Frédéric PIERRE est désigné en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

